

## **RÈGLEMENT DU JEU SMS VODAFONE CHANNEL RACE**

### **Article 1 : ORGANISATION**

TAHOE EVENT, association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée auprès du Haut Commissariat de Polynésie française sous le récépissé n°W9P1008938 du 07 juillet 2020 dont le numéro Tahiti est le D79971 organise un jeu appelé « Jeu Vodafone Channel Race » sans obligation d'achat et faisant appel au hasard pour la sélection d'un gagnant qui se déroulera du 1er mars 2024 au 30 avril 2024.

Le présent règlement définit les règles applicables à cette opération.

### **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

« Jeu Vodafone Channel Race », (ci-après le « Jeu ») est ouvert à toute personne physique majeure, dans les conditions et limites fixées au présent règlement, à l'exclusion des membres de l'association TAHOE EVENT et des membres du personnel de son principal sponsor, Pacific Mobile telecom, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux votes des gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Un même joueur peut participer plusieurs fois.

### **Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Le jeu débutera le 1er mars 2024 à 00h00 et se terminera le 30 avril 2024 à 23h59, heure locale. Pour participer au Jeu, il suffit d'envoyer par SMS «BORA» au 7890 (coût du SMS : 370 FTTC pour les clients Vodafone et Vini) entre le 1er mars 2024 00H00 et le 30 avril 2024 23H59.

### **Article 4 : DOTATION ET DÉSIGNATION DU GAGNANT**

TAHOE EVENT effectuera un tirage au sort qui aura lieu le 2 mai 2024 au Siège de son principal sponsor, Pacific Mobile Telecom exerçant son activité sous l'enseigne Vodafone.

Le gagnant sera averti par SMS ou par voie téléphonique au numéro qu'il aura utilisé pour participer au Jeu, sous réserve que sa ligne soit toujours active et qu'il soit à jour de ses règlements à la date du tirage au sort.

1er prix unique : Un séjour pour 2 personnes à Bora Bora incluant 2 billets aller-retour Tahiti/Bora Bora (Air Moana) - 1 nuitée en bungalow sur pilotis pour 2 personnes au Four Seasons Resort Bora Bora - Transfert et petits-déjeuner inclus (les taxes aériennes et les frais de services demeurent à la charge du passager).

La dotation totale du jeu est de 408 900 F TTC.

TAHOE EVENT s'engage à remettre le lot au gagnant à partir du 3 mai 2024 et jusqu'au 7 juin 2024 - dernier délai.

Ce lot ne peut être ni repris, ni échangé contre un versement en espèces équivalent ou tout autre lot (objet). Au-delà du 7 juin 2024, le lot redeviendra propriété de l'association organisatrice et ne pourra plus être réclamé par le gagnant.

Le bénéficiaire du lot pourra être médiatisé dans la presse locale, ainsi que sur les pages Facebook de **la Course Vodafone Channel Race, de Pacific Mobile Telecom, d'Air Moana et du Four Seasons Bora-Bora** et des partenaires du Jeu, où son nom et sa photo pourront être annoncés et affichés.

#### Article 5 : RESPONSABILITE

L'association TAHOE EVENT ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L'association organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences dues à une mauvaise utilisation des services et/ou produits délivrés au gagnant/e.

#### Article 6 : CONTESTATION / LITIGES

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par TAHOE EVENT, association organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel. Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai maximum d'un mois à partir de la clôture du jeu.

#### Article 7 : REMBOURSEMENT

Au maximum une seule participation par joueur (même nom et/ou même adresse et/ou même téléphone) pour le présent jeu pourra être remboursée.

Les demandes de remboursement devront contenir les nom, prénom, date de naissance et numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure de la participation au jeu.

Elles devront être adressées par courrier au plus tard 15 jours après la date du tirage au sort du présent jeu, à l'adresse suivante :

**TAHOE EVENT – Grand Jeu Vodafone Channel Race Tahiti– BP 335 - 98713 Papeete.**

Le timbre sera remboursé au tarif lent en vigueur (pour une enveloppe de 30g maximum). Les frais de participation seront remboursés sous forme de chèque ou de timbres postaux, à la seule discrétion de l'association TAHOE EVENT.

Toute demande incomplète ou hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas traitée.

#### Article 8 : FRAUDE

TAHOE EVENT se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui par

son comportement nuirait au bon déroulement du Jeu.

Tout participant qui aurait tenté de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate, serait immédiatement disqualifié, son compte supprimé et une plainte pourra être déposée par TAHOE EVENT.

Article 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en Polynésie française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement au siège de Vodafone, ou à l'adresse du jeu par simple demande écrite envoyée à :

**TAHOE EVENT – Grand Jeu Vodafone Channel Race Tahiti– BP 335 - 98713 Papeete.**

Le timbre sera remboursé sur simple demande, au tarif normal en vigueur (pour une enveloppe de 30g maximum).

Le présent règlement a été déposé en l'Étude de Maître ELIE Jean-Pierre, Huissier de Justice, à la résidence de FAAA, Immeuble Te Motu Tahiti - B.P 62755 - 98702 FAAA.

Le règlement du jeu est également disponible sur le site de la Vodafone Channel Race Tahiti : <https://channelrace.vodafone.pf/>

Dans le cadre d'opération marketing et commerciales conjointes ou non, par SMS, E-mail ou automate d'appels, TAHOE EVENT se réserve le droit d'exploiter les informations recueillies dans le cadre de la participation au présent Jeu et communiquer ces informations à des tiers ou à ses partenaires, sauf refus du participant. TAHOE EVENT se réserve également le droit d'utiliser ces informations dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers par courrier postal ou par téléphone. Dans le cadre des traitements précités, TAHOE EVENT pourra recourir à des prestataires agissant pour son compte et sous sa responsabilité.

A tout moment, les participants peuvent exercer leur droit individuel d'opposition sur l'utilisation de leur numéro en envoyant un courrier postal à : **TAHOE EVENT – Grand Jeu Vodafone Channel Race Tahiti– BP 335 - 98713 Papeete.**

Article 10 : LOI APPLICABLE

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de la Polynésie française. Toute contestation sera portée devant les tribunaux compétents de Polynésie française.